Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 4 (1859)

Heft: 13

Artikel: Ordre de division

Autor: Bontemps

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-328859

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Autrichiens ont été vaincus sur toute la ligne.

Les Français, quand les hauteurs eurent été occupées, contraignirent l'ennemi à se retirer sur Goïto. Les Autrichiens, que nos troupes chassèrent de St-Martin, laissèrent dans nos mains 5 canons et furent obligés de retourner à Ponti pour y passer le Mincio.

P. S. Des informations positives nous apprennent qu'à Pozzolengo se trouvait le 8° corps autrichien, composé de 5 brigades, comptant chacune 5,000 hommes. C'est ce corps qui le matin avait été surpris par les reconnaissances des nôtres, dont il est question plus haut.

Le 5° corps, commandé par le général Stadion, a combattu à St-Martin avec 5 brigades. Il en résulte indubitablement que 2 divisions et demie de l'armée sarde, c'est-à-dire 25,000 hommes, tinrent bon contre 50,000 Autrichiens, quoique ceux-ci fussent réunis et engagés tous ensemble et qu'ils eussent l'avantage des positions. — Il va sans dire que le récit qui précède, écrit le soir même de la bataille, ne saurait être donné pour complet.

La campagne actuelle compte, comme d'habitude, des militaires suisses dans les deux camps. Les uns et les autres se sont également bien battus à Magenta. On cite entr'autres, du côté des Autrichiens, les lieutenants Castella, de Fribourg; Albertini et Bavier, des Grisons; Meyer, de Lucerne. Du côté des Français, tous les Suisses du 1^{er} régiment étranger ont pris part à l'action, à savoir quatre capitaines (Folly, Eichebrenner, Lüthard, Pagnamenta), et une dizaine de lieutenants. Le lieutenant Lecomte, blessé de trois coups de feu, a été décoré de la Légion-d'Honneur. Le sergent Cérésole, de Lausanne, a reçu la médaille militaire. Le capitaine Gressot, de Porrentruy, des voltigeurs de la garde, a aussi été décoré de la Légion-d'Honneur.

Actuellement le 1^{er} régiment étranger est en garnison à Milan, où il attend des recrues pour se refaire de ses pertes. Il a reçu dernièrement quelques renforts de la Suisse. Quand on réfléchit qu'un grand nombre de nos compatriotes sont, à Rome et à Naples, sous un drapeau hostile au moutement italien, on ne peut que se féliciter, au point de vue de la neutralité stricte, de voir les Suisses du 1^{er} régiment étranger faire contrepoids à cette action par leur bravoure. A ce même point de vue il est regrettable qu'ils ne soient pas assez nombreux pour pouvoir former un régiment exclusivement suisse.

Des réductions notables ont été apportées dans le personnel des troupes d'occupation au Tessin et dans les Grisons. La VIII^{me} division est relevée de la mise de piquet; par contre, la IX^{me} division (Isler) est mise de piquet.

Voici l'ordre du jour de licenciement adressé par le commandant de la VIII^{me} division aux troupes appelées sous ses ordres dans le canton du Tessin :

Quartier-général à Lugano, le 24 juin 1859

ORDRE DE DIVISION.

Soldats!

Les événements ont marché, l'orage qui grondait à proximité de nos frontières méridionales paraît s'éloigner. Une partie de la VIII^e division est licenciée. L'autorité

fédérale me charge de vous remercier pour le dévouement, le zèle et la discipline dont vous avez fait preuve pendant cet armement, tout en vous engageant à vous tenir prêts à répondre au premier appel de la patrie, pour le cas où elle aurait de nouveau besoin de vos services.

A ces remerciements je joins le témoignage de mon entière satisfaction pour votre excellent esprit et votre discipline exemplaire. Nous avons fait un service plus pénible que brillant, mais le soldat ne choisit pas sa position. Sans se laisser entrainer par ses sympathies, il doit obéir. Nous continuerons à faire honneur à l'armée fédérale : ceux qui restent en activité par leur bonne conduite, ceux qui quittent le service, en traversant nos cantons confédérés avec ordre et discipline.

Nous emportons un bon souvenir de la manière cordiale et vraiment fédérale avec laquelle nous avons été accueillis par les habitants de ce beau pays. Espérons que de leur côté, ils feront la part des difficultés de notre position, et puisse notre séjour parmi eux contribuer à resserrer les liens qui unissent le Tessin à la Confédération.

Soldats! Votre commandant, heureux et fier d'être à votre tête, vous fait ses adieux, peut-être devrait-il vous dire : au revoir! Nous rejoignons nos foyers, mais c'est pour nous tenir prêts à reprendre nos armes au premier appel. Si la tempête menaçait de nouveau nos Alpes, la VIII^e division, fidèle à la voix de l'honneur et de la patrie, porterait fièrement ses drapeaux au devant du danger, prête à tous les sacrifices pour défendre notre neutralité, nos libertés et notre indépendance.

Le commandant de la VIII^e division, Bontems, colonel fédéral.

Le quartier-général des troupes fédérales a été transféré à Bellinzone. La brigade Gonzenbach reste à son poste.

Neuchâtel. — Conformément à notre loi sur l'organisation de la landwehr, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 14 juin 1859, a déterminé les circonscriptions territoriales qui devront fournir les hommes du 3° bataillon de landwehr, et il a en même temps composé comme suit le cadre de ce bataillon:

auto uo oo balalion .	
Perret, David,	Neuchâtel.
Barbier, Charles,	Boudry.
Grosclaude, ChHenri, cap.,	Fleurier.
Clerc, LAug., 1er sous-lieut.,	Verrières.
Nicolet, Jules, lieutenant,	Locle.
Franel, James,	Bevaix.
Aschoff, Albert	Locle.
Geymuller, Adolphe,	Travers.
$I^{ m re}$ Compagnie.	
Dumont, Edouard,	Locle.
Perregaux, HFrançois,	Coffrane.
Yulmy, Pierre,	Neuchâtel.
Guinand, Louis-Numa,	Brenets.
II ^e Compagnie.	
Jacot, Louis-Edouard,	Locle.
Ruedin, Justin,	Cressier.
Thévenaz, Louis-Marius,	Locle.
Hugnenin, Ulysse-Bélisaire,	Locle.
	Perret, David, Barbier, Charles, Grosclaude, ChHenri, cap., Clerc, LAug., 1er sous-lieut., Nicolet, Jules, lieutenant, Franel, James, Aschoff, Albert Geymuller, Adolphe, Ire Compagnie. Dumont, Edouard, Perregaux, HFrançois, Yulmy, Pierre, Guinand, Louis-Numa, IIe Compagnie. Jacot, Louis-Edouard, Ruedin, Justin, Thévenaz, Louis-Marius,